



Demande d'audience sur l'indemnisation

Régie de l'énergie du Canada

À lire attentivement – Renseignements importants pour remplir le formulaire

Tous les documents que vous déposerez devant la Régie seront versés dans le registre public de la Régie et pourront être consultés par le public. Cela vaut aussi pour les renseignements personnels. Les autres parties à l'instance utiliseront vos coordonnées pour communiquer avec vous ou vous signifier des documents. Si vous transmettez des informations sensibles, vous pouvez demander que la Régie les traite de façon confidentielle. La Régie déterminera si le caractère confidentiel des renseignements l'emporte sur l'intérêt de les rendre publics aux termes du paragraphe 60(1) de la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie (LRCE). En général, la Régie soutient qu'il est dans l'intérêt public que le processus soit ouvert et accessible, et que les ordonnances de confidentialité doivent constituer des exceptions.

Dans le cadre d'une audience sur l'indemnisation (entamée en vertu du paragraphe 327(1) de la LRCE), la Commission de la Régie peut ordonner le versement d'une indemnité et donner toute autre directive concernant les pipelines et les pipelines abandonnés relativement à ce qui suit :

- (a) l'acquisition, la location ou la prise de possession de terrains;
- (b) les terrains dont l'utilisation est restreinte par une zone réglementaire, qu'il s'agisse de terrains acquis, loués ou visés par une prise de possession; et
- (c) les dommages causés par les activités de la société à une personne, au gouvernement provincial, à une autorité ou administration locale ou à un organisme dirigeant autochtone pendant la planification, la construction, l'exploitation ou la cessation d'exploitation d'installations.

Vous pouvez remplir le formulaire en ligne ou encore l'imprimer pour le remplir à la main. En pareil cas, assurez-vous d'écrire lisiblement. La section K fournit des renseignements sur les différentes manières de déposer votre formulaire devant la Régie.

Veuillez consulter la page Indemnisation pour l'utilisation des terrains dans le site Web de la Régie pour un complément d'information sur les audiences relatives à l'indemnisation, dont les facteurs examinés par la Commission pour rendre une décision (<https://www.cer-rec.gc.ca/prtcptn/Indmtrsgd/Indscmpnstn-fra.html>).

Si vous avez des questions au sujet du processus, composez sans frais le 1-800-899-1265 et demandez à parler à un conseiller sur les audiences sur l'indemnisation.



Section A – Renseignements sur le demandeur

Nom		Adresse de la propriété	
Titre ou poste		Localité	
Organisation		Province	
Téléphone		Code postal	
Télécopieur		Email Courriel	
Mode de communication préféré : Poste Télécopieur Courriel			

Section B – Description des terrains

(a) Description officielle des terrains visés par la présente demande :

(b) Veuillez préciser la nature de votre intérêt à l'égard de ces terrains :

Propriétaire inscrit(e) Locataire Titulaire d'un bail

Communauté autochtone

Autre (préciser la nature de votre intérêt à l'égard de ces terrains)

(c) Courte description des terrains pour en repérer facilement l'emplacement ou remise d'un croquis indiquant l'emplacement des pipelines existants ou proposés et des structures en surface, s'il y a lieu. Vous pouvez joindre tout croquis ou dessin fourni par la société à votre demande (voir la liste de pièces jointes à la section J).



Section C – Renseignements sur votre représentant autorisé (le cas échéant)

Si vous autorisez une personne à déposer ou à présenter des renseignements en votre nom (p. ex., un avocat) dans le cadre de l'audience sur l'indemnisation, veuillez fournir les renseignements à son sujet; sinon, n'inscrivez rien.

Nom		Adresse de la propriété	
Titre ou poste		Localité	
Organisation		Province	
Téléphone		Code postal	
Télécopieur		Email Courriel	
Mode de communication préféré : Poste Télécopieur Courriel			

Section D – Renseignements sur la société

(a) Nom de la société :

(b) Nom et coordonnées de l'employé ou du représentant de la société qui vous a présenté la dernière offre d'indemnisation :

(c) Cette offre a-t-elle un lien avec un projet particulier proposé par la société? Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom du projet :



Section E – Description de l'objet du différend

La commission peut trancher les demandes d'indemnisation relatives à trois questions (voir la première page de ce formulaire). Si votre demande touche plusieurs de ces questions, vous devez fournir des renseignements détaillés sur chaque question à l'égard de laquelle vous demandez une décision concernant l'indemnisation, selon le cas. Vous pouvez ajouter des pages, au besoin.

(a) Description du différend lié à l'indemnité à verser pour l'acquisition de droits fonciers :

(b) Description du différend lié à l'indemnité à verser pour des dommages :

(c) Description du différend lié à l'indemnité à verser pour les effets attribuables à la zone réglementaire



Section F – Réparation ou mesures demandées

Veillez décrire de quelle façon vous aimeriez que la commission règle votre différend relatif à l'indemnisation (section E).

(a) Description de la résolution souhaitée du différend lié à l'indemnité à verser pour l'acquisition de terrains.

(b) Description de la résolution souhaitée du différend lié à l'indemnité à verser pour des dommages.

(c) Description de la résolution souhaitée du différend lié à l'indemnité à verser pour les effets attribuables à la zone réglementaire.



Section G – Contexte ou plaintes antérieures à la Régie

Si vous avez déjà communiqué avec la Régie concernant ce différend en matière d'indemnisation (moyennant le formulaire de plainte ou autrement) et que vous aimeriez que la Régie en tienne compte, veuillez décrire la correspondance et/ou la joindre à la présente demande. Voir la section J pour un complément d'information sur les pièces jointes.

Document en pièce jointe

Section H – Contexte ou interactions passées avec la société

Veillez fournir, en ordre chronologique, des précisions sur vos interactions, discussions et communications avec la société au sujet de votre différend relatif à l'indemnisation. Vous pouvez également joindre un résumé. Voir la section J pour un complément d'information sur les pièces jointes.

Document en pièce jointe



Section I – Mode substitutif de règlement des différends

La Régie offre des services de règlement des différends, tels que la médiation et l'arbitrage, pour aider les parties à résoudre les désaccords hors des processus d'audience de la commission. Le site Web de la Régie renferme de plus amples renseignements au sujet du mode substitutif de résolution des différends (<https://www.cer-rec.gc.ca/bts/pblctn/ltrntvdsptsltn/index-fra.html>).

Pour de plus amples renseignements ou pour avoir accès à ces services, communiquez avec la Régie par téléphone au 1-800-899-1265 ou par courrier électronique à l'adresse ADR-RED@cer-rec.gc.ca.

Section J – Pièces jointes

Si vous souhaitez joindre des documents à votre demande, veuillez les décrire dans la liste ci-dessous et les déposer en tant que pièces jointes au présent formulaire

Sachez que chaque pièce devra être déposée séparément (voir la marche à suivre ci-dessous).



Section K – Dépôt de la demande d'audience sur l'indemnisation

La Régie n'accepte pas les demandes transmises par courrier électronique .

Vous pouvez déposer votre formulaire de demande d'audience sur l'indemnisation dûment rempli de l'une des manières indiquées ci-après.

1. La Régie privilégie la méthode de dépôt en ligne, à partir de l'outil de dépôt électronique (<https://apps.cer-rec.gc.ca/efile/ElectronicDocumentSubmission.aspx?GoCTemplateCulture=fr-CA>). La marche à suivre est fournie dans l'outil. Les documents déposés au moyen de cet outil doivent être en format PDF.
2. Si vous ne pouvez pas déposer vos documents par voie électronique, vous pouvez les télécopier à la Régie, au 403-292-5503 ou au 1-877-288-8803 (sans frais).
3. Vous pouvez également déposer des documents par la poste ou par service de messagerie, à :

Secrétaire de la Commission
Régie de l'énergie du Canada
517, Dixième Avenue S.-O.,
bureau 210, Calgary
(Alberta) T2R 0A8

Pour toute question concernant cette demande ou sur son dépôt, veuillez communiquer avec la Régie au 1 800 899-1265 (appel sans frais).

Nom en caractères d'imprimerie :

Signature :

Date (JJ MM AAAA):